

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 9 mai 2016, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon, Jérôme Bélanger formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Monsieur Marco Poulin est absent.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2016-05-135

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2016-05-136

**DÉROGATION MINEURE – PRODUITS
FORESTIERS DMM**

ATTENDU le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel pour une grandeur de 80'X65' pieds avec un empiètement dans la cour avant;

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour un projet variant de 7,2 à 7,5 m de la ligne avant alors que la norme est de 10m;

ATTENDU qu'un plan d'implantation a été déposé montrant la position du bâtiment variant de 7,0 à 7,4 m approximativement;

ATTENDU que le demandeur a modifié son projet afin de réduire l'empiètement dans la marge de recul avant par rapport à la route 108;

ATTENDU qu'un plan d'arpentage montre le projet visé, mais avec une distance imprécise;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a produit un rapport favorable pour le projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder une dérogation mineure présentée par Produit forestier DMM à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment, mais à pas moins de 6,8 mètres de la ligne avant à la route 108. L'implantation du bâtiment lors de la construction devra être coordonnée par un arpenteur-géomètre qui devra émettre un avis de la position exacte du bâtiment une fois érigé.

ADOPTÉ

2016-05-137

**ENTRAIDE AUTOMATIQUE TRING JONCTION :
RANG SAINTE-CAROLINE**

ATTENDU la proximité du Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Saint-Victor pour les adresses suivantes du rang Sainte-Caroline de la municipalité de Saint-Jules : 180, 200, 202, 230, 232, 270, 306, 318, 320, 322, 340, 335, 385, 425, 427, 435, 460, 480, 545;

ATTENDU que le SSI de Saint-Victor arrivera à ces adresses plus rapidement que le SSI de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin;

ATTENDU que le SSI de Saint-Victor a été informé de cette démarche et est en parfait accord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que dorénavant, pour toutes les interventions pour les adresses mentionnées ci-dessus, le SSI de Saint-Victor sera appelé en premier et que le SSI de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin sera appelé par la suite. Le Conseil informera la population de ce changement, afin d'éviter les surprises devant l'arrivée du SSI Saint-Victor si une intervention était nécessaire.

ADOPTÉ

2016-05-138

**PACTE RURAL – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION
DU TERRAIN ADJACENT LE STADE DE BASEBALL
(PLAN)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire investir dans la réalisation de plans et devis pour la mise en place d'un parc municipal multigénérationnel à vocation récréative, sportive et culturelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire voir la phase 1 des travaux se réaliser à l'été 2016 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor demande l'aide du Pacte Rural et qu'elle doit avoir des partenaires financiers participants au projet ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs et tourisme de Saint-Victor a budgété un montant pour la mise en place du futur parc municipal à la hauteur de 6000 \$;

ATTENDU QU'UN montant de 6500 \$ pourrait être versé commandites ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor accorde un montant de 18 304 \$ dans le cadre du projet Aménagement d'un parc multigénérationnel à vocation récréative, sportive et culturelle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor mandate Karen Courtemanche et Maxime Bernard comme responsables du projet Aménagement d'un parc multigénérationnel à vocation récréative, sportive et culturelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Sénécal,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser un investissement de 18 304\$ au projet Aménagement d'un parc multigénérationnel à vocation récréative, sportive et culturelle.

ADOPTÉ

2016-05-139

MANDAT BLANCHETTE-VACHON : ANALYSE ÉTATS FINANCIERS SERVICE LOISIRS TOURISME DEPUIS 2010

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Blanchette-Vachon pour analyser les états financiers du Service de Loisirs et Tourisme pour la période allant de l'exercice financier 2010 à l'exercice financier 2015.

ADOPTÉ

2016-05-140

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
PAR INTÉRIM**

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX